

**Zeitschrift:** Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

**Herausgeber:** Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

**Band:** - (1996)

**Heft:** 1

  

**Artikel:** Réalités d'aujourd'hui du rapport entre la ville et la campagne

**Autor:** Zuppinger, Urs

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-957447>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Réalités d'aujourd'hui du rapport entre la ville et la campagne

15

► Urs Zuppinger

Mme Yvette Jaggi est connue pour son engagement en faveur d'un profond changement des rapports inter-institutionnels aux réalités et problèmes spécifiques que doivent affronter les villes suisses d'aujourd'hui. Elle est syndique de la commune centrale d'une agglomération qui comprend de nombreuses autres communes urbaines. Cet ensemble bâti contraste de façon frappante avec un arrière-pays peu bâti, d'une grande beauté qui, tout en assumant depuis quelques décennies une fonction résidentielle croissante, est toujours marqué par l'activité agricole et viticole, autant sur le plan territorial que sur le plan politique. Collage a demandé à Mme Jaggi comment elle vivait ce "rapport transfrontalier" entre la ville et la campagne.

Pour stimuler la discussion, nous lui avons présenté en introduction le cas de Stuttgart. Dans cette région, les autorités communales de la ville et de la campagne ont décidé d'attribuer à l'espace qui entoure l'agglomération urbaine le label de "parc régional" et elles ont unifié leurs efforts pour réaliser ce projet commun sur le plan de l'aménagement paysager. Des précisions sur ce "Landschaftspark Mittlerer Neckar" figure dans l'encart ci-dessous.

**Collage:** Vous menez actuellement campagne pour faire reconnaître le rôle des villes, sur le plan politique et institutionnel. Pour assurer le succès de cette démarche, ne faudrait-il pas se préoccuper également et conjointement du "rapport transfrontalier" entre la ville et la campagne ?

**Yvette Jaggi:** Si les villes veulent faire admettre, à l'échelon suisse, qu'elles ont des qualités et des problèmes spécifiques qui exigent des moyens également spécifiques et nouveaux, le problème "transfrontalier" majeur qu'elles doivent résoudre



re concerne la collaboration entre communes intégrées à une même agglomération urbaine.

Sur ce point la région lausannoise a connu des hauts et des bas. Au début des années 70 c'était l'euphorie. Tout le monde croyait à l'idée de région. On avait mis en place la "Commission Intercommunale de la Région lausannoise". Malheureusement cette "CIURL" fut noyautée par des technocrates pour qui la région se résumait pour l'essentiel à un problème de transports.

La COREL qui a remplacé la CIURL à la fin des années 80 a recentré le débat. Elle est portée par des responsables politiques du niveau exécutif et du niveau législatif et les techniciens assument le rôle qui leur revient. Les conditions commencent ainsi à être réunies pour que l'agglomération lausannoise puisse fonctionner comme une entité organique.

**Le rapport ville-campagne est-il donc sans importance, en comparaison avec celui de la collaboration entre autorités des communes intégrées à l'agglomération urbaine?**

► Urs Zuppinger  
Urbaniste FUS,  
Urbaplan, Lausanne

*Wenn man als Bürgermeisterin der Zentrums-gemeinde einer städtischen Agglomeration für eine sachgerechte Anerkennung der Städte kämpft, muss nicht nur das grenzüberschreitende Handeln innerhalb der urbanen Territorien gefördert werden. Es gilt auch, das potentiell antagonistische Verhältnis zwischen den Gemeindebehörden des städtischen und des umliegenden ländlichen Raums in positivem Sinn umzupolen. Man muss lernen, sich für gemeinsame Projekte zusammenzufinden. Deren Auswahl erfordert eine differenzierte Analyse der Verhaltensmuster, die auf Grund materieller und historischer Faktoren in einer konkreten Situation die Beziehung zwischen Stadt und Land bestimmen und somit erlauben, die bestehenden Entwicklungspotentiale zu erfassen. Das Resultat kann in Stuttgart und Lausanne ganz anders ausfallen.*

Ce n'est pas ce que j'aimerais faire comprendre. Le rapport ville-campagne est important mais fort complexe. De plus c'est un domaine où tout ou presque reste à inventer et à entreprendre, dans la région lausannoise.

N'oublions pas la spécificité de notre réalité géographique. Stuttgart, Berne et même Zurich ou Genève sont entourées de leur campagne. A Lausanne la moitié du cercle est occupé par le lac Léman que la ville surplombe en occupant le premier rang. La campagne devient ainsi pour des raisons topographiques un arrière-pays auquel la ville barre l'accès au lac. De plus, le demi-cercle occupé par l'agglomération urbaine s'inscrit dans une topographie inégale et contraignante. L'extension urbaine est naturelle en direction de l'ouest. Elle est morphologiquement impossible en direction du nord-est et de l'est. Chaque segment a ainsi sa spécificité géographique.

#### **Morges côtoie aussi le lac et pourtant son arrière-pays vit en symbiose avec la ville.**

Cela met en évidence que le rapport ville-campagne est aussi le produit d'un contexte historique qui diffère d'une ville à l'autre. L'arrière-pays de Morges a toujours évolué en dépendance de sa ville. C'est naturel d'aller à Morges. A Lausanne les rapports avec l'arrière-pays sont difficiles depuis l'époque de l'Évêché. Pour les citoyens de l'arrière-pays lausannois, la ville est un mal inévitable.

40'000 personnes entrent chaque jour à Lausanne pour y travailler contre 10'000 qui en sortent. On va à Lausanne pour les achats, pour se perfectionner, pour se distraire ou pour régler des papiers. Or, subjectivement, on retient surtout les difficultés de stationnement, les tracasseries administratives, la facture du médecin. Il y a décalage entre le vécu et le ressenti.

#### **Dans une telle situation n'y aurait-il pas lieu de se laisser inspirer par l'exemple de Stuttgart?**

L'idée du parc régional ne m'inspire pas. Dans le cas de Lausanne, les réticences qui caractérisent l'attitude des communes périphériques à l'égard de la commune-centre sont fondées sur des images et des symboles. Pour les combattre il faudrait être en mesure de créer un contre-symbole d'une puissance égale ou supérieure ce que l'idée du parc régional n'est pas, dans le contexte lausannois. Chez nous elle ne serait ni appropriée, ni suffisamment consistante.

Jusqu'à présent la région n'est devenue opérationnelle que pour réaliser des équipements coûteux pour lesquels la collaboration s'imposait pour des raisons de répartition des coûts. On est prêt à conclure des mariages de raison, mais pas vraiment animé par un désir de collaboration.

Au paradis de l'autonomie communale, les petites collectivités publiques craignent en permanence de se faire avaler par la grande. Lorsque la nécessité y oblige, la collaboration s'établit, mais elle est rarement chaleureuse. A l'époque où la mode était à la réalisation de salles communales, les communes périphériques avançaient des propositions. Aujourd'hui, s'il y a des propositions, elles émanent de Lausanne et les communes environnantes craignent à chaque fois qu'il s'agisse d'une tentative pour obtenir un soutien financier à un projet destiné en priorité à résoudre un problème lausannois.

Dès lors on comprend que le rapport entre la campagne et la ville est largement connoté. La question de la pression exercée par les citoyens sur la campagne, qui pourrait avoir motivé le projet de parc régional de Stuttgart, ne se pose pas avec acuité à Lausanne. Une minorité seulement de citoyens lausannois s'évade dans l'arrière-pays de l'agglomération. La majorité profite de la voiture pour essayer d'atteindre des sites plus spectaculaires et plus éloignés (le Jura, les Alpes ou la France).

#### **L'intérêt de la démarche de Stuttgart réside moins dans l'idée du parc régional que dans le fait que des collectivités publiques locales essaient de développer des rapports de complémentarité en adhérant à un projet commun.**

C'est à la frange de l'agglomération urbaine lausannoise qu'il faudrait tester les potentialités d'une telle démarche. C'est l'endroit où la campagne pénètre en ville et où bien des autorités des communes périphériques de l'agglomération se comportent de façon ambivalente, tantôt en représentants de l'arrière-pays, tantôt en membres de l'agglomération urbaine. Mais c'est aussi là que Lausanne est, avec sa "zone foraine", en contact direct avec la campagne. C'est là que les "Bois du Jorat" pénètrent en profondeur dans l'arrière-pays.

Si l'on voulait agir dans la région lausannoise sur le rapport ville-campagne, c'est sur cet espace de transition qu'il faudrait se concentrer. Comme mentionné au début de la discussion, dans ce domaine tout reste à faire. Mais nous ne manquons pas de courage.

## Présentation résumée du projet "Landschaftspark Mittlerer Neckar, Region Stuttgart"

Source: la publication "Landschaftspark Mittlerer Neckar, Region Stuttgart", éditée en 1994 par Sophie Wolfrum, Brigitte Schmelzer, Ulrike Sacher et Alban Janson sur demande de l'association régionale Stuttgart

### 1. La philosophie du projet

Le paysage qui entoure une agglomération urbaine assume le rôle d'un espace de compensation pour des activités qui ne sont plus guère possibles à l'intérieur du tissu bâti, telles que les randonnées à pied et à vélo, le sport et le repos en plein air, la possibilité de s'exposer sans protection artificielle aux aléas du temps, etc. C'est à la fois une partie et une contre-partie de la ville, (...) D'une part c'est un espace organisé et entretenu grâce aux efforts consentis par les agriculteurs et les forestiers qui subissent parfois bien malgré eux la pression démographique, économique, immobilière de l'agglomération urbaine avoisinante. D'autre part c'est pour les citadins une sorte d'espace public à grande échelle qui complète les espaces publics urbains toujours plus convoités, plus étriqués et plus commercialisés.

En attribuant au très bel espace agricole, culturel et paysager des abords de l'agglomération de Stuttgart la valeur d'un parc régional, les autorités communales concernées et leurs aménagistes ont décidé de collaborer pour développer et concrétiser un concept d'espace de loisir à grande échelle répondant à la fois à des objectifs éco-

logiques, sociaux, urbains et paysagers. Ils désirent en faire un facteur d'identification à la fois matériel et symbolique de la région.

### 2. Son contenu concret

Il est prévu notamment de :

- collaborer à la mise en valeur d'un espace de loisirs stratégique d'intérêt régional identifié, dont l'aménagement est en cours;
- élaborer un plan de mise en valeur du paysage issu de la planification communale et d'un effort particulier de collaboration intercommunale; ce plan définira les territoires-clés qui pourraient faire l'objet de concours d'aménagement; il se préoccupe ensuite du développement des réseaux de cheminements pour piétons et deux-roues et de leur adéquation par rapport aux sites d'attraction et aux territoires ou objets à protéger;
- exploiter, dans un cadre intercommunal, les possibilités légales de création d'espaces de récréation par compensation, lors de l'extension ou de la densification de territoires bâtis;
- de gérer de façon positive, le rapport entre l'exploitation agricole, la protection du paysage et de l'environnement et la mise en valeur récréative des territoires non bâtis;
- développer des stratégies visant à agir de façon croissante sur une base intercommunale et à faire adhérer les citoyens, les propriétaires et tous les acteurs au projet commun;
- attribuer la gestion du processus de planification à un modérateur. ■

